

# **SELARL CHEZEAUBERNARD & Associés**



*Huissiers de Justice Associés  
69250 NEUVILLE S/ SAONE*

12 Avenue Burdeau - B.P. 30126  
69582 NEUVILLE S/ SAONE  
C.C.P. 2372 14 P LYON  
Site Internet : [www.scp-curb.com](http://www.scp-curb.com)  
e. mail : [curb@scp-curb.com](mailto:curb@scp-curb.com)

TEL. : 04.78.91.22.83

FAX : 04.72.08.86.78

Compétence territoriale sur tout le département  
du Rhône

## **REGLEMENT DE LA VENTE PRIVEE "ICADE"**

### **ARTICLE 1**

La Société **ICADE PROMOTION TERRITOIRE SUD-EST** dont le siège social se situe 78 rue de la Villette à 69425 LYON CEDEX 03 organise le **JEUDI 02 JUIN 2016**, à partir de 20H00, en ses locaux, une vente privée exceptionnelle.

### **ARTICLE 2**

La vente privée portera sur une nouvelle résidence :

. **Résidence "L'ECRIN"** située 42 rue St Isidore et 62 rue Jeanne d'Arc à LYON 3<sup>ème</sup>.

### **ARTICLE 3**

La vente privée est organisée sur la base de lots prédéterminés et réservée à la Prescription (dite vente externe).

Elle est exclusivement réservée à une quinzaine de Prescripteurs indépendants accompagnés (ou mandatés avec procuration) de 1 ou 2 de leurs clients acheteurs potentiels d'un ou plusieurs appartements à titre de placement (pour la plupart) ou de résidence principale soit 15 à 20 clients.

La vente privée est indépendante de celle réalisée au RC du bâtiment par la propre force commerciale ICADE (dite vente interne) selon des modalités différentes.

Chaque client viendra avec une fiche de renseignements remplie, un chèque de 1.500 euros à l'ordre d'ICADE PROMOTION et d'un choix de préférence de allant jusqu'à 10 lots.

#### **ARTICLE 4**

La vente privée propose une grille de lancement et des conditions exceptionnelles pour les acquéreurs, à savoir :

- . - 3000 euros pour un studio
- . - 5000 euros pour un T2
- . - 7000 euros pour un T3
- . - 10000 euros pour un T4
- . - 12000 euros pour un T5

ainsi que les frais de notaires offerts étant toutefois précisé que cette offre est exclusivement réservée à cette VENTE PRIVEE et reste conditionnée à la signature du contrat de réservation et ses annexes le soir même.

#### **ARTICLE 5**

La vente privée ouvrira ses portes à 20H00 au rez-de-chaussée dans l'espace commercial des Bureaux ICADE 78 Rue de la Villette à LYON 3°. Réception au premier étage dans une salle de réunion des bureaux ICADE. Verre de l'amitié autour de quelques visuels et des plans d'appartements. Présentation du déroulé de la soirée et de l'huissier de Justice. Dépôt des noms des clients ou de la fiche de renseignements-client dans l'urne.

#### **ARTICLE 6**

Le tirage au sort des bulletins de participation s'effectuera sur place par devant Huissier de Justice entre 20H00 et 20H30 jusqu'à épuisement des noms des clients.

A chaque tirage au sort, le réservataire désigné pourra réserver le numéro d'appartement qu'il souhaite acquérir (s'il est toujours disponible) en remettant sa fiche de renseignements ou son bulletin tiré au sort ainsi qu'un chèque de dépôt de garantie de 1.500 euros.

## **ARTICLE 7**

Les conditions exceptionnelles attachées à la vente privée du 02 JUIN 2016 ne sont valables que si le réservataire présent confirme sa réservation par la signature du contrat de réservation complet le jour même et de sa remise à ICADE en original.

En cas de procuration le contrat devra parvenir à ICADE par mail avant le 03 Juin 2016 à 20H00.

Passé ce délai le réservataire ne pourra se prévaloir ni du lot réservé ni des conditions exceptionnelles qui lui auront été offertes en fonction du tirage au sort effectué.

## **ARTICLE 8**

La Société ICADE PROMOTION se réserve le droit de modifier ou d'annuler cette vente privée en cas de force majeure ou si des conditions indépendantes de sa volonté l'exigeraient et ne pourra, en aucune manière, être tenue responsable de tels faits.

Aucune demande de dommages et intérêts pour perte d'intérêt ou préjudice financier ne pourra être introduite contre la Société ICADE PROMOTION dans le cas d'annulation de l'opération Vente Privée.

## **ARTICLE 9**

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, les participants sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification, de radiation et d'opposition d'utilisation à des fins de prospection commerciale des informations nominatives les concernant, et qu'ils peuvent exercer auprès de la Société ICADE PROMOTION TERRITOIRE SUD EST, 78 rue de la Villette à 69425 LYON CEDEX 03.

## **ARTICLE 10**

La participation à cette vente privée implique de la part des participants l'acceptation pleine et entière du présent règlement lequel est déposé en la SELARL CHEZEAUBERNARD & Associés, 12 Avenue Burdeau à 69250 NEUVILLE S/ SAONE. Le présent règlement peut être consulté à l'adresse suivante : [www.scp-curb@curb.com](http://www.scp-curb@curb.com).

ARTICLE 11

Des additifs ou des modifications au présent règlement pourront éventuellement être publiés; ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Règlement de l'Opération VENTE PRIVEE ICADE rédigé en 11 articles, sur 4 feuilles simples, à Neuville sur Saône le 31 Mai 2016.

L'Huissier de Justice instrumentaire,

Maître UZEL Florian

